

COMMUNE DE SAINT ELOY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2018

I- Comptes administratifs 2017 :

Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

II- Comptes de gestion 2017 :

Identiques aux comptes administratifs, ils sont adoptés à l'unanimité.

III- Affectation du résultat d'exploitation

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget d'investissement les sommes nécessaires à la couverture des déficits constatés.

IV- Budgets primitifs 2018 :

- Le conseil municipal à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018 de la commune.
- Le conseil municipal à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018 de l'eau.
- Le centre communal d'action sociale, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018.